



Demande d'autorisation en AG

Par **Xavier002**, le **14/02/2014** à **18:49**

Bonsoir,
Nous sommes propriétaires d'un appartement en rez de jardin avec une terrasse (jouissance exclusive).
Nous souhaitons remplacer nos parasols par une tonnelle autoportante complètement désolidarisée des parties communes (mur...).
Cela nécessite il une autorisation en AG?
Je vous remercie par avance pour votre retour.
Cordialement,
Xavier.

Par **moisse**, le **15/02/2014** à **11:07**

Bonjour,
Oui.
Même à usage privatif, la terrasse reste un espace commun.
En outre cette construction demande le dépôt d'une D.P. auprès de votre mairie.

Par **Xavier002**, le **16/02/2014** à **09:03**

Une tonnelle auto portante n'est pas une construction mais s'apparente plutôt à un grand parasol...
A-t-on vraiment besoin de déposer un permis ?

Par **moisse**, le **16/02/2014** à **09:39**

Une tonnelle c'est une construction et non un grand parasol.
Sinon il s'agit de tentes, parasols, barnum...pour lesquelles effectivement aucune demande (modification de façade)n'est exigée

par la commune.